

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 30 juin 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Éric LE DISSES - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Georges ROSSO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-001-11861/22/BM

■ **Approbation d'une convention de financement avec l'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Département des Bouches-du-Rhône portant sur les études préliminaires pour la phase II de modernisation de la ligne dite de ' la Côte Bleue '**
23802

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Les travaux de modernisation de la ligne ferroviaire de la côte bleue, inscrits au CPER 2015-2020 pour un montant de 40 M€ courants, répondait aux besoins de première urgence pour la régénération de la ligne de la côte Bleue, avec l'objectif de pérenniser l'infrastructure ferroviaire entre Carry et l'Estaque, et maintenir une desserte à deux trains/h à l'heure pointe.

Ces travaux dits de priorité 1, on fait l'objet d'une convention de financement le 23 mai 2019 et de deux avenants pour un budget global de 34,975 M€ courants, avec une participation de la Métropole de 1,844 M€.

Ces travaux ont été réalisés conformément au planning prévisionnel donnant lieu à la réouverture de la ligne à la circulation ferroviaire le 26 avril 2021.

Le diagnostic de l'infrastructure réalisé en 2014 a démontré la nécessité d'intervenir rapidement, massivement et durablement sur cette ligne, pour éviter la mise en œuvre d'un ralentissement généralisé et lever les ralentissements existants.

Il est maintenant proposé aux partenaires d'engager les études préliminaires de la phase 2, qui permettront d'effectuer les travaux de pérennisation du trafic ferroviaire sur toute la ligne, afin d'optimiser ses performances. Ces études préliminaires définiront précisément le coût, le planning prévisionnel et la consistance de l'opération au regard des diagnostics et des expertises réalisées.

Les études préliminaires permettront ainsi de faire les meilleurs choix d'investissement pour la phase 2 à réaliser lors du prochain CPER.

La Métropole est sollicitée pour un financement à hauteur de 100 000 € pour la réalisation des études préliminaires de la phase 2 de la modernisation de la ligne de la Côte bleue, dont le coût est estimé à 600 000 € HT. La répartition entre les différents contributeurs est définie ainsi :

Phase <i>Etudes préliminaires</i>	Clé de répartition % (4 décimales)	Besoin de financement Montant en Euros courants HT
Etat	24,8333	149 000
*SNCF Réseau	8,5000	51 000
Région	33,3333	200 000
Métropole	16,6666	100 000
Département	16,6666	100 000
TOTAL	100 %	600 000 €

La modernisation de cette ligne est un enjeu majeur pour le développement de la mobilité au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Elle participe pleinement aux déplacements entre les territoires de l'ouest et les zones d'emplois que constituent Martigues/Fos et Euroméditerranée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération TRA 030-4345/18/BM approuvant la convention relative au financement des travaux de modernisation de la ligne 93500 section de Martigues à l'Estaque, dite ligne de la Côte Bleue, signée le 23 mai 2019 ;
- La décision n°20/395D du 29 mai 2020 approuvant l'avenant n°1 à la convention relative au financement des travaux de modernisation de la ligne 93500 section de Martigues à l'Estaque, dite de la côte Bleue ;
- La délibération MOB-001-10609/21/BM du 19 novembre 2021 approuvant l'avenant n°2 à la convention relative au financement des travaux de modernisation de la ligne 93500 section de Martigues à l'Estaque, dite de la côte Bleue.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que ces études s'avèrent nécessaires pour évaluer le programme de travaux à réaliser permettant de garantir la pérennité et la performance de la ligne, et d'inscrire celui-ci au prochain CPER ;

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention de financement des études EP de la seconde phase de modernisation de la ligne 93500 dite de la cote bleue ci-annexée.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention ainsi que tout document y afférent.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement de l'Etat Spécial du Territoire Marseille-Provence 2022, opération 2019002600 – Chapitre 4581191002 – Sous-politique A420.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS